



**Décision du Directeur, Président du Directoire
n° 2020-030**

Objet : *Composition du CHSCT*

- ✚ Vu les Elections Professionnelles en date du 6 décembre 2018
- ✚ Vu le décret du 29 février 2012 relatif à la répartition des sièges des représentants des personnels non médicaux au CHSCT
- ✚ Vu le courrier de désignation de ses membres déposé par l'Organisation Syndicale F.O. en date du 14 décembre 2018
- ✚ Vu le courrier de désignation de ses membres déposé par l'Organisation Syndicale C.G.T. en date du 10 janvier 2019
- ✚ Vu le courrier de désignation de ses membres déposé par l'Organisation Syndicale C.F.D.T. en date du 13 février 2019
- ✚ Vu le courrier de modification des représentants de l'Organisation Syndicale C.F.D.T. en date du 15 avril 2019
- ✚ Vu le Règlement Intérieur
- ✚ Vu le procès-verbal de la Commission Médicale d'Etablissement en date du 14 septembre 2020

DECIDE

ARTICLE 1 : La composition nominative du Comité d'Hygiène et de Sécurité de l'Etablissement est arrêtée comme suit :

Président : Yves BUZENS, Directeur du CHS de l'Yonne ou son représentant

Représentants du Syndicat Force Ouvrière

Titulaires :

- Monsieur Djilali SI AHMED
- Monsieur Cyrille THOULET
- Monsieur Sébastien HERVE
- Monsieur Arlindo FERNANDES

Suppléants :

- Monsieur Pierre AUBRY
- Madame Préma GAUSSE
- Madame Sabrina CHEVASSON
- Madame Cécile GOUX

Représentants du Syndicat C.G.T.

Titulaire :

- Madame Laëtitia VITELLIUS

Suppléant :

- Madame Sandrine OUDIN

Représentants du Syndicat C.F.D.T.

Titulaire :

- Madame Alice MANIGAUT

Suppléant :

- Monsieur David QUIRIE

Représentants des personnels médecins, pharmaciens

Titulaire :

- Monsieur le Docteur Jean-François KARNYCHEFF

Suppléant :

- Monsieur le Docteur Cadiravane SIVA

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formulé près le directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne (4 Avenue Pierre Scherrer – 89000 AUXERRE) ou d'un recours contentieux près le Tribunal Administratif de DIJON (22 Rue d'Assas – 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auxerre, le 15 septembre 2020


Le Directeur

Yves BUZENS

Destinataires :

- Membres du C.H.S.C.T.
- Affichage